

Webinaires

2024 - 2025

6 visioconférences d'1H00



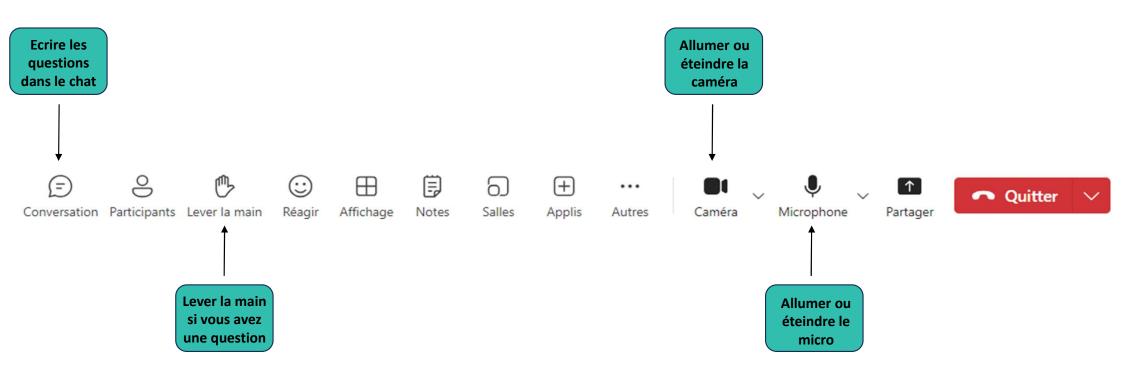
 UN SUJET FONDATEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE DES INFORMATIONS PRÉCISES ET CONCRÈTES

DE COMPÉTENCES OU FINANCIER : LE MÉCÉNAT UN LEVIER POUR LES ASSOCIATIONS



DE 19H00 À 20H00

La visio dans Teams





Webinaires

2024 - 2025

6 visioconférences d'1H00



DE COMPÉTENCES OU FINANCIER : LE MÉCÉNAT UN LEVIER POUR LES ASSOCIATIONS

Les points à l'ordre du jour :

- Présentation Guid'Asso
- Présentation des intervenants
- Mécénat financier et mécénat de compétences
- Temps d'échange et questions
- Et après...



DES PROJETS?

DES QUESTIONS?

UN PROBLÈME?



UN RÉSEAU POUR VOUS ACCOMPAGNER

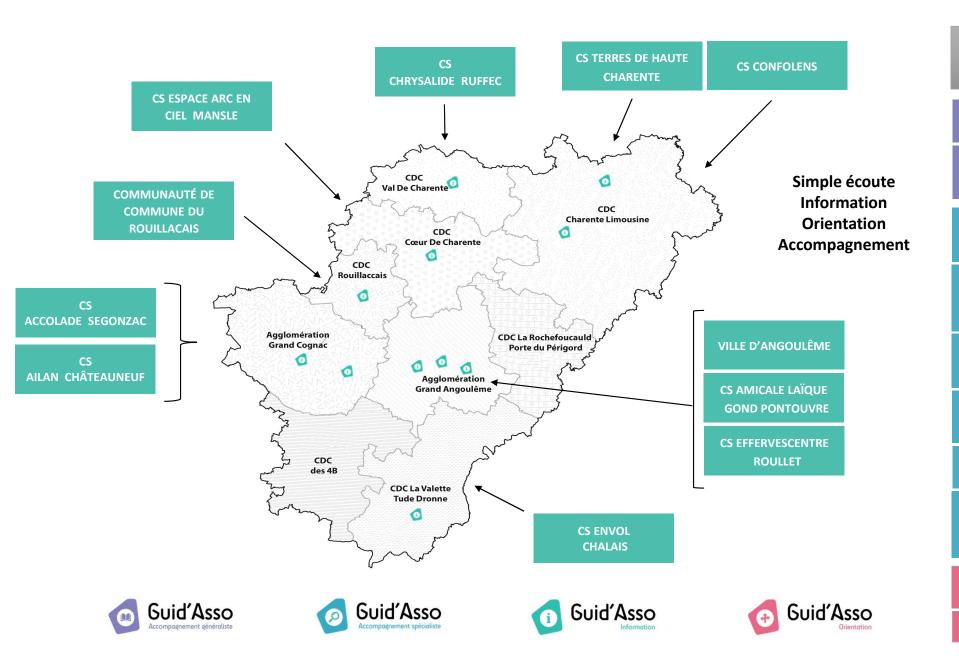


UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ



DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS





SDJES - DDVA (Délégué Départemental à la Vie Associative) Thème : ACCOMPAGNEMENT GÉNÉRAL DE LA VA

FCOL16 THÈME : ACCOMPAGNEMENT GÉNÉRAL DE LA VA

CDOS16 THÈME : ACCOMPAGNEMENT GÉNÉRAL DE LA VA

APSL16 – ASSOCIATION
PROFESSION SPORT LOISIRS (CRIB)
THÈME: EMPLOI,
PROFESSIONNALISATION

FRANCE ACTIVE NOUVELLE
AQUITAINE (DLA)
THÈME: DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

DE CHARENTE

THÈME: INFORMATION, VA,

JEUNESSE, ÉDUCATION POPULAIRE

CENTRE INFORMATION JEUNESSE
(CIJ)
THÈME: INFORMATION, ACCUEIL

PASSERELLES ET COMPÉTENCES THÈME : BÉNÉVOLAT DE COMPÉTENCES

TERA MAISON DE L'EUROPE DE L CHARENTE THÈME : FAIRE CONNAÎTRE L'EUROPE ET PROMOUVOIR LA MOBILITÉ

OFFICE MUNICIPALE DES SPORTS (OMS) – LA COURONNE

VILLE DE CHAMPNIERS



TOUTES LES INFORMATIONS SONT SUR LE SITE INTERNET DU SAVA16

HTTPS://SAVA16.FR



Présentation du Comité Départemental Olympique et Sportif







Rôle et missions

Le CDOS, tête de réseau du sport départemental, a pour mission de :

- » Représenter et fédérer le mouvement sportif
- » Défendre et promouvoir le sport et ses valeurs éducatives
- » Accompagner la structuration et le développement du mouvement sportif

Le Mouvement sportif en Charente c'est :

- √ 50 comités départementaux
- ✓ 1 145 clubs
- √ 3 500 dirigeants
- √ 86 461 licenciés (2020)





Thématiques d'intérêt commun

Sport & Professionnalisation

Sport & Education et Citoyenneté

Sport & Santé et Bien-être

Sport & Politiques publiques et Haut niveau





Quelques actions ...

Sport & Professionnalisation

- → Gestion du lieu « ressource » Maison des Sports
- → Formation (temps d'information, podcast et formation professionnelle)
- → Basicompta® : Logiciel d'aide à la comptabilité : Basicompta®
- → Guid'Asso: accompagnateur généraliste



Présentation de Passerelles et Compétences



CHARENTE

P&C en quelques mots...

Nous sommes des gens qui aident ... ceux qui aident les autres

- En mettant les compétences professionnelles de bénévoles au service des associations solidaires pour les accompagner dans leurs projets le temps d'une mission.
- Le pionnier et le pôle d'excellence du bénévolat de compétences en France, un artisan faisant du sur-mesure avec les associations et avec les bénévoles
- 22 ans au service des causes solidaires, et des millions de bénéficiaires indirects, via le soutien apporté aux associations de solidarité

Avec

4 900 bénévoles prêts à s'engager7 000 associations accompagnées10 000 missions réalisées

Grâce à

22 antennes régionales animées par **300** bénévoles passerelles

Webinaire Guid'Asso - 03 décembre 2024

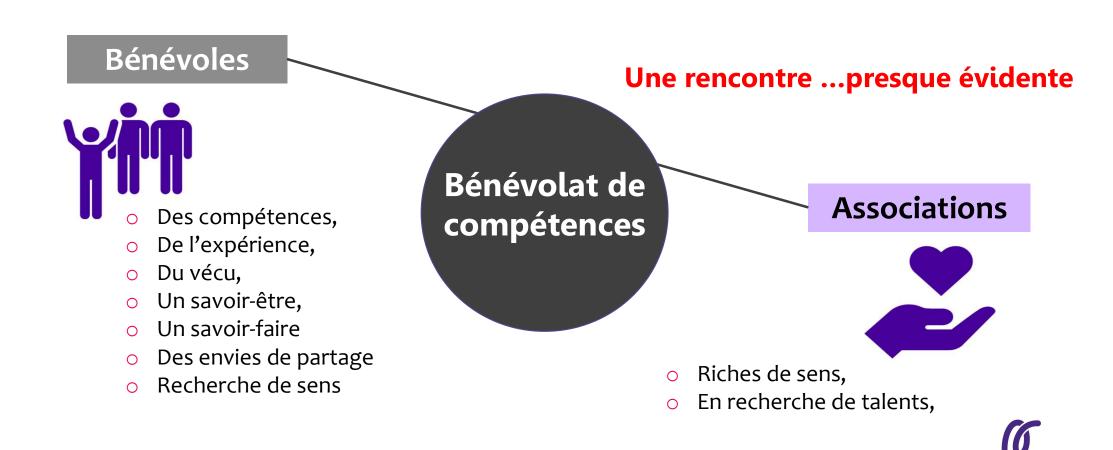


Alsace
Auvergnes Rhône-Alpes
Charente (Angoulême)
Deux-Sèvres / Charentemaritime
Gironde (Bordeaux)
Haut de Seine/Paris Ouest
Ille et Vilaine (Rennes)
Loire Atlantique/Vendée
Lorraine (Nancy/ Metz)
Maine et Loire (Angers)

Nord (Lille)
Occitanie
(Montpellier)
Occitanie (Toulouse)
Paris Centre
Paris Nord-Est
Paris Sud-est
Val d'Oise
(Argenteuil/Cergy)
Vienne (Poitiers)
Yvelines (Versailles)



La compétence de la personne est la porte d'entrée de l'engagement du bénévole





L'offre P&C auprès des associations

Bénévolat de compétences



Bénévolat de Gouvernance

se caractérise par des missions limitées dans le temps, pour apporter une expertise sur un sujet donné, il est plus en lien avec les acteurs associatifs qu'avec les bénéficiaires.



l'association.

<u>Bénévolat</u> <u>d'accompagnement</u>



répondre aux besoins des associations dédiées à l'accompagnement des personnes vulnérables (accompagnement aux soins palliatifs, jurys/coachs/mentoring pour les jeunes en insertion). Il est en lien direct avec les bénéficiaires



Passerelles et Compétences - Antenne de Charente : l'équipe

70 Bénévoles



Séverine Levrel (Communication)



Christophe Vuitton (Recherche de missions)



Serge Saint Macaire (Mécénat de compétences)



Michel Cavaille (Responsable antenne)



Christophe Mussat (SI et Insertion)

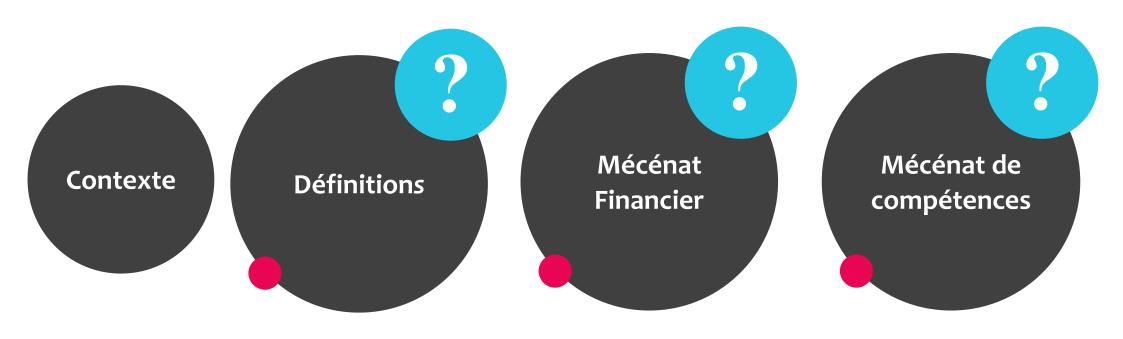


Patrick Belin
(Bénévolat de Gouvernance)





Sommaire

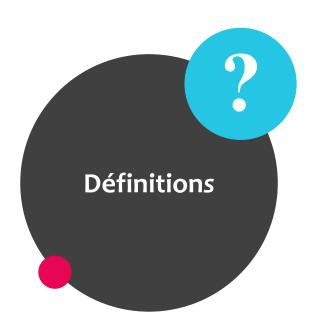


Webinaire Guid'Asso - 03 décembre 2024 CDOS Charente

Contexte

Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat

- Loi incitative sur le plan fiscal
- Simplification du dispositif et des démarches administratives



Le mécénat, qu'est-ce que c'est?

- A différencier du parrainage
- Définition du « Mécénat »

Le mécénat : différent du parrainage (ou sponsoring)

Parrainage (ou sponsoring):

Soutien matériel ou financier, apporté à une personne en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du parrain et comportent l'indication de son nom ou de sa marque. Le parrain verse une somme d'argent ou fournit un bien ou un service à l'association en échange d'une prestation de communication ou de publicité de la part de celle-ci.



Prestation de service Prestation de communication

Définition « Mécénat »

Mécénat:

Soutien matériel ou financier, apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Le mécène verse de l'argent ou fournit un bien ou un service à une association et n'attend de son geste aucune contrepartie, aucun retour.



Don (geste désintéressé)



Ce don peut ouvrir droit, pour le mécène, à une réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% de son chiffre d'affaires HT ou de 20 000€



Contreparties possibles



Un dispositif simple et encadré

- Les associations concernées
- Les contreparties
- La mise en œuvre
- Les différentes formes de mécénat

Mécénat financier

Les associations concernées

Une association pourra bénéficier du mécénat dés lors qu'elle exerce son activité dans au moins un des domaines posés par l'article 238bis du CGI et présente un caractère d'intérêt général.

3 critères :

- caractère désintéressé de la gestion
- caractère non lucratif des activités
- ne pas fonctionner pour un cercle restreint



Les associations sont libres de déterminer leur « intérêt général » sous leur responsabilité



En cas de doute vous pouvez utiliser la procédure de rescrit

Mécénat financier

Des contreparties possibles

L'instruction fiscale du 26 avril 2000 a précisé que : « l'association du nom de l'entreprise versante aux opérations réalisées par l'organisme relève du mécénat si elle se limite à la mention du nom du donateur, quels que soient le support de la mention (logo, sigle, etc.) et la forme du nom, à l'exception de tout message publicitaire »



Le montant des contreparties autorisées est aujourd'hui limité à 25% du montant du don. (rapport de 1 pour 4)

Mécénat financier: mise en œuvre

Mécénat

1. L'entreprise fait un don (notion d'intérêt général)



Destiné à soutenir le projet de l'association, ses activités, ses actions...

- 2. L'association délivre un document Cerfa n°16216*01
- 3. L'entreprise peut alors bénéficier d'une réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant de son don
- 4. L'association remercie l'entreprise mécène (contrepartie d'une valeur maximum de 25% du montant du don et sans message publicitaire)

Mécénat

Les différentes formes de mécénat

- financier : versement d'un don en numéraire
- **nature** : don de produits, ou de prestations de services, réalisés par l'entreprise dans le cadre de son activité
- matériel : véhicule, informatique, mobilier, prêt de salle...
- compétence : implication des salariés des entreprises mécènes durant leur temps de travail

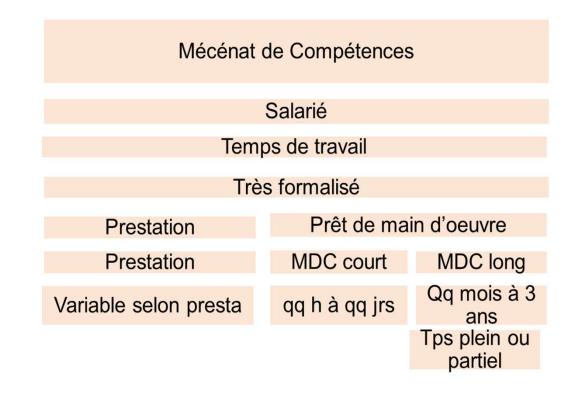


Le Mécénat de Compétences, de quoi parle-t-on ?

- Bénévolat vs Mécénat de Compétences
- L'éco système
- La formalisation
- Les avantages
- Les points de vigilance

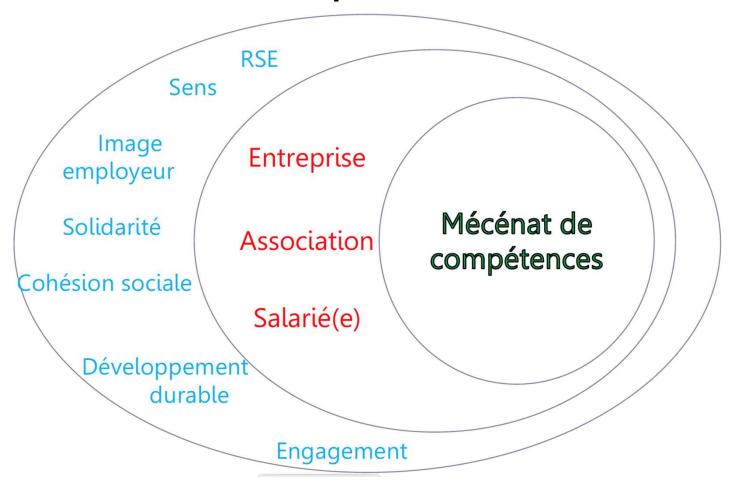
Bénévolat vs Mécénat de Compétences

Bénévolat de Compétences
Bénévole
Temps personnel
Peu formalisé
Mission
1H à 1an+





L'éco système du mécénat de compétences







De quoi parle-t-on?

Un accord tri partite salarié/e – entreprise – association avec un objet, la réalisation d'une mission

- L'entreprise met à disposition d'une association éligible au mécénat un/e ou plusieurs salarié/e/s. C'est l'association qui pilote la mission et qui peut faire figure d'autorité fonctionnelle dans ce cadre.
- La fréquence et la durée peut varier sensiblement en fonction du besoin : d'1/2 journée à un temps plein durée maximum 3 ans
- 3 principes : engagement personnel du salarié, besoin bien identifié de l'association, accord de l'entreprise
- La mise à disposition se fait sur le temps de travail, du salarié et dans le respect des termes définis dans son contrat de travail.

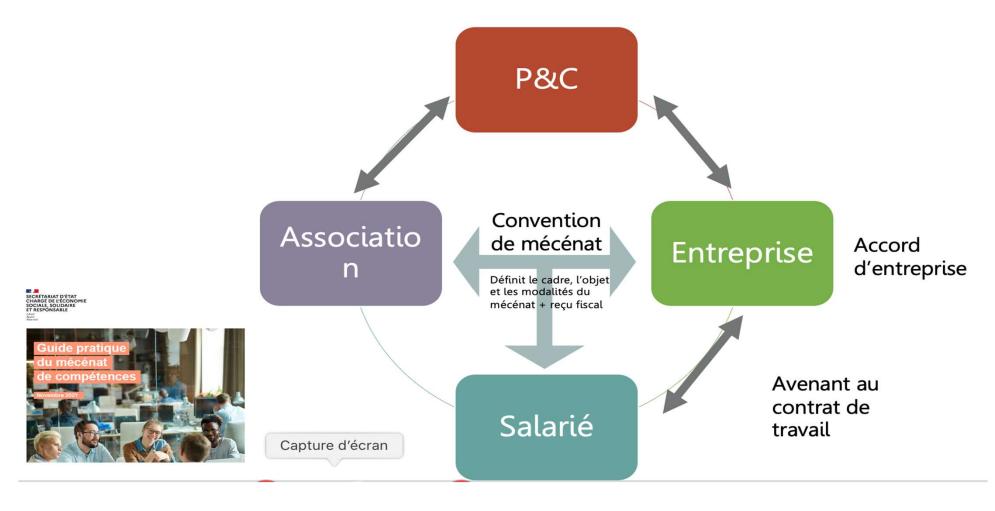
...encouragé par un cadre de défiscalisation (loi Aillagon 2003), encadré par le code du travail

Toutes les entreprises, publiques/privées, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou leur statut juridique, peuvent devenir partenaires des associations.

Toutefois, seules les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu peuvent bénéficier des avantages fiscaux liés au mécénat.



Un formalisme indispensable





Le Mécénat de Compétences du point de vue des associations

Avantages

Bénéficier gratuitement de ressources expérimentées

Créer /renforcer ses partenariats avec les entreprises

Accueillir de potentiels futurs bénévoles

Freins

Méconnaissance du dispositif

Manque de temps pour identifier les entreprises

Complexité du processus

Disponibilité en interne pour accueillir/former/gérer le salarié

Craintes

Se tromper dans le recrutement et être en porte à faux vis-à-vis du salarié

Créer une dépendance au mécénat au sein de l'association

Compétition en interne entre les statuts (salarié/bénévole/mécéné)

Opportunités

Avancer sur ses priorités

Professionnaliser son organisation

Diversifier ses soutiens

Faire connaitre sa structure





Points de vigilance

- Savoir définir le poste et la ou les missions du futur mécéné, éventuellement en co-construction avec le/la salarié(e)
- Savoir recruter : comprendre les motivations des salariés ainsi que leurs expertises et donc apprendre à dire non quand le candidat ne correspond pas
- Savoir intégrer et encadrer les salariés en mécénat de compétences au sein de l'association

CONTACT

Serge Saint Macaire

0677022084

ssaintmacaire@passerellesetcompetences.org

Michel Cavaille

0607714151

mcavaille@passerellesetcompétences.org





Focus sur les reçus et la déclaration

- Des reçus fiscaux différents
- Une obligation de déclaration

Des reçus fiscaux différents

Il y a désormais deux modèles de reçus fiscaux :

Le Cerfa n° 11580*05 : pour les dons des particuliers

Le **Cerfa n° 16216*01 :** pour les entreprises

La production d'un reçu fiscal est obligatoire.

Une obligation de déclaration

Obligation déclarative auprès de l'administration fiscale :

La déclaration consiste à indiquer chaque année le montant des dons perçus (en numéraire, en nature, en compétence) et le nombre de reçus délivrés sur l'exercice comptable. Il s'agit aussi bien des dons des particuliers (article 200 du CGI) que ceux des entreprises (article 238bis du CGI).

Comment faire cette déclaration ?

=> par l'intermédiaire du site https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-des-dons

Quand faire cette déclaration ?

=> dans les 3 mois suivant la clôture de l'exercice comptable ou au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai N+1 pour l'exercice clos le 31/12/N.

https://cdos16.fr/le-crib-repond-a-vos-questions-8/

Temps d'échange Questions

• • •

Et après ...

Webinaire Guid'Asso - 03 décembre 2024

CDOS Charente



Webinaires

2024 - 2025

6 visioconférences d'1H00



DE COMPÉTENCES OU FINANCIER : LE MÉCÉNAT UN LEVIER POUR LES ASSOCIATIONS

Merci de votre attention







Le DLA en Charente, qu'est-ce que c'est?

Le **Dispositif** public et gratuit (dans sa phase de diagnostic)

porté Localement par des acteurs de proximité pour l'Accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans leur développement





Vous êtes une structure de l'ESS ...



Associations employeuses

Structures de l'IAE

Coopératives (Scop, Scic)

Entreprises agréées ESUS

et toutes les autres structures telles que définies par la loi de juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire



Quel que soit votre domaine d'activité ...























Et si vous bénéficiez d'un accompagnement du DLA?



Enjeux principaux d'accompagnement











ou être accompagné sur d'autres enjeux selon vos besoins!



Le DLA, mode d'emploi

Un accompagnement à la consolidation sur-mesure et gratuit en cing étapes :



1. Accueil

Détermination de la pertinence d'un accompagnement, orientation vers d'autres alternatives si nécessaire.



2. Diagnostic partagé

Analyse de vos enjeux et de vos besoins.

Cabinets de conseil Prestations de conseil individuelles et/ou collectives



3. Construction du parcours

et thématiques

Têtes de réseau,

organismes de formation, autres dispositifs d'accompagnement...

Priorisation des axes de développement et choix des intervenant es à mobiliser, dont :



Professionnel·les et expert·es sur différents secteurs

DLA en direct



4. Mise en œuvre de

des différentes actions.

l'accompagnement À vos côtés pour la coordination

Évaluation de

l'accompagnement et identification de potentiels nouveaux besoins.

5. Suivi



Chargé-e de mission



Votre contact en Charente

Patrick LE MERCIER (ne travaille pas le vendredi après-midi)

Chargé de mission DLA départemental de la Charente

Tel portable: 07.68.86.18.30 / plemercier@franceactive-nouvelleaquitaine.org

Locaux de l'ADIE, 1er étage

3 rue Trousset, 16000 Angoulême

www.franceactive-nouvelleaquitaine.org